



Club Nautique Subaquatique de la Bièvre

38260 LA COTE ST ANDRE

AQUAGYM

LOISIR... DETENTE... TONICITE... RELAXATION...



L'accueil : Réservé exclusivement aux adultes.

L'AQUA GYM contribue au maintien d'une bonne condition physique basée sur des exercices de tonicité et de relaxation. Inutile de savoir nager.

Conditions d'inscriptions :

Il tient à chacun de s'assurer auprès de son médecin traitant de ne pas faire l'objet de contre indication médicale à la pratique de l'activité (**un certificat médical sera demandé à la première inscription, cet acte ne doit pas donner suite à un remboursement de l'assurance maladie et ne doit en aucun cas être réalisé sans examen**). S'acquitter de sa cotisation dès le début du cycle (paiement en 3 fois possible)

L'encadrement :

L'équipe d'encadrement se compose de maîtres nageurs membres du club CNSB particulièrement attentifs et déterminés à vous faire progresser.

Créneau horaire :

Les LUNDIS de 20h à 21h au centre AQUALIB' de La Côte-St-André, **sauf** vacances scolaires. Afin de toucher le plus grand nombre l'activité se déroulera en petit bassin.

Calendrier :

Sep.	Oct	Nov.	Déc.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Lu	Lu	Lu	Lu	Lu	Lu	Lu	Lu	Lu	Lu
	1						1		
	8	5		7	4	4	8		3
	15	12		14	11	11		13	10
		19	17	21		18		20	17
24		26		28		25			

Inscription :

Le centre AQUALIB' a limité l'Aquagym à un seul créneau, le nombre d'inscription est donc limité à 30 personnes. La priorité sera donnée aux anciens adhérents du club. Pour les nouveaux adhérents, une liste d'attente sera établie dans l'ordre d'arrivée.

COTISATIONS Septembre 2018 à Juin 2019

DROIT ANNUEL D'ADHESION (perçu une seule fois et permettant l'accès à toutes les sections)	15 €
FORFAIT ANNUEL = 1 Séance Aquagym/Semaine	132 €
Réduction Famille (plusieurs personnes d'un même foyer fiscal)	- 10 €
Réduction pour une adhésion à deux activités	- 20 €
Réduction pour une adhésion à trois activités	- 35 €

L'ABSENCE AUX SEANCES :

Lorsqu'un adhérent se trouve dans l'impossibilité de prendre part à une ou plusieurs séances, il en perd automatiquement le bénéfice sans pouvoir prétendre à un report sur un autre créneau ou un quelconque remboursement.

Assurances :

La jurisprudence nous conduit à attirer votre attention sur la nécessité de vérifier votre couverture en responsabilité civile pour les dommages que vous causeriez à autrui ainsi que ceux dont vous seriez victime vous même par votre faute. Dans la négative, le club vous proposera une formule adaptée.

Renseignements : Jocelyne Ghibaudo :0680740188 jocelyne.ghibaudo@wanadoo.fr

<http://cnsb-aquasports.fr/>

Note : Selon l'effectif du moment et dans le but de préserver la qualité de ses prestations, le club se réserve le droit de renoncer à l'accueil de nouveaux adhérents ou de refuser le renouvellement d'adhésions.